

FICHE n° 1

GT FORMATION

Évolution de l'ingénierie pédagogique en formation initiale

Scolarité des contrôleurs stagiaires 2022-2023

Au terme du bilan sur les scolarités renouvelées des inspecteurs et des contrôleurs stagiaires et des échanges conduits en interne à l'ENFiP présentés lors des deux précédents GT nationaux de la formation professionnelle (25 octobre 2021 et 10 mars 2022), des travaux d'ajustement, notamment d'allègement de certains contenus de la formation initiale et de simplification de certains processus, ont été mis en chantier pour les prochaines scolarités en établissement

Mais à la demande du Directeur général et conformément à la feuille de route pluriannuelle de l'ENFiP, **c'est l'ingénierie pédagogique de l'École qui doit être profondément adaptée, tant en formation initiale que continue, en développant de nouvelles aptitudes pédagogiques** grâce aux **outils numériques d'apprentissage** pour mieux répondre aux préoccupations des stagiaires et des enseignants.

À la suite de la fiche de travail 1.3. du G.T. du 10 mars 2022, l'École doit être **au standard des évolutions numériques de la formation** déjà mises en œuvre, depuis de nombreuses années, par un grand nombre d'acteurs publics ou privés de la formation.

Les efforts conduits au titre de l'attractivité de la DGFIP, auxquels participe très activement l'ENFiP, doivent se prolonger au sein des établissements de formation initiale dans l'ingénierie pédagogique pour se situer à un niveau le plus proche possible de l'expérience pédagogique acquise par les jeunes recrutés dans leur parcours de formation universitaire.

Ces évolutions qui s'inscrivent dans le savoir-faire de l'École (cf. l'importante offre de formation engagée depuis 2014) et l'intérêt des acteurs pédagogiques à délivrer un haut niveau de formation sont une réelle opportunité de **valoriser le métier du cadre chargé d'une mission d'enseignement** au sein de l'École. Les évolutions décrites infra vont en effet permettre d'acquérir **de nouvelles aptitudes techniques et de nouveaux savoir-faire pédagogiques**. Elles doivent aussi venir appuyer les travaux portés par les professionnels associés dans le secteur de la formation continue.

Ces nouvelles modalités pédagogiques dites « 4+1 » en formation initiale qui vont être engagées dès la promotion des contrôleurs-stagiaires 2022-2023 permettent également à l'ENFiP d'augmenter ses capacités d'accueil en formation initiale, ce qui est particulièrement important au regard des recrutements supplémentaires liés aux très nombreux départs en retraite dans l'ensemble des catégories de personnels.

I – Une nécessaire évolution de la pédagogie pour y intégrer pleinement les potentialités offertes par le numérique

Prolongeant la dynamique de la formation distancielle mise en œuvre « à marche forcée » durant les périodes récentes de restriction sanitaire, les approches numériques de formation ont proliféré dans de nombreux secteurs, publics comme privés, témoignant d'une réelle créativité, permise par des technologies en progression rapide. Du cours en ligne (MOOC) au micro-learning reposant sur des tests en ligne rapides, en passant par les jeux sérieux (serious games), ou plus communément les formations multimodales (« blended learning »), alternant présentiel et modalités digitales, la gamme des potentialités numériques de formation est en constant renouvellement.

La DGFIP entend être pleinement engagée dans ces grandes évolutions, forte de son profond attachement à la formation présentielle délivrée par l'ENFiP et à la qualité pédagogique des personnels qui ont en charge cette mission.

La mise en œuvre de ces nouvelles modalités doit donc permettre à la formation professionnelle de la DGFIP d'engager rapidement ce saut qualitatif, à la faveur du développement des pédagogies participatives, actuellement encore peu présentes dans les établissements de formation (classe inversée, « social learning »...), et de l'adaptation du rythme des formations aux besoins des apprenants.

Au-delà de leurs perspectives pédagogiques, les formations digitales offrent des atouts essentiels pour l'accessibilité, la fluidité et la personnalisation des parcours de formation, en facilitant l'entrée en formation et en adaptant les parcours au positionnement préalable et au rythme des stagiaires, dans une logique de « modularisation » accrue.

Elles répondent bien, en cela, aux besoins des apprenants qui peuvent ainsi gagner en autonomie, grâce à des méthodes autorisant une organisation de l'apprentissage plus souple.

Elles offriront également aux responsables pédagogiques et aux formateurs de nouvelles possibilités d'enseignement, s'appuyant notamment sur des supports interactifs et un recours accru aux interrogations rapides de type « quiz », qui leur permettront d'évaluer plus régulièrement la progression des stagiaires, en vue de leur offrir un soutien davantage personnalisé et précoce, et des séances de reformulation sur les thèmes pouvant être mal appréhendés. Cette évolution doit donc constituer un important enrichissement de nouveaux savoirs-faire de formation au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la formation.

Le dispositif d'évolution de la formation s'inscrit dans la trajectoire pluriannuelle de digitalisation des formations, tant initiales qu'en cours de carrière, et plus largement dans la modernisation de l'appareil de formation souhaitée par la DGFIP.

II – Une adaptation de l'ingénierie pédagogique qui va permettre d'augmenter les capacités d'accueil des établissements dès la prochaine rentrée des contrôleurs stagiaires

Les capacités actuelles d'accueil dans les établissements de formation initiale de l'ENFiP sont globalement saturées en ce qui concerne les promotions d'inspecteurs et de contrôleurs stagiaires, présentes en même temps dans les établissements d'octobre N à mars N+1. À organisation constante, des marges existent encore pour l'accueil des agents administratifs stagiaires, présents de mai à juillet au sein des établissements.

Dès les rentrées du dernier quadrimestre 2022, l'augmentation du nombre de postes offerts, essentiellement en externe se traduit par un ressaut significatif du nombre d'inspecteurs et de contrôleurs stagiaires recrutés et accueillis dans les écoles.

L'ENFIP se met en capacité de les recevoir en adaptant l'organisation de ses scolarités initiales, tout en préservant le rythme et la qualité des enseignements.

Sans modifier la priorité donnée aux formations assurées en mode présentiel, un temps de distanciel et d'autonomie va être introduit dans le déroulé hebdomadaire de certains enseignements.

Dès la rentrée d'octobre 2022 marquée par l'accueil de près de 1600 contrôleurs stagiaires, l'organisation du cycle de formation sera modifiée pour adopter **une formation hybride, selon un rythme de « 4+1 »**.

Ainsi, dans l'emploi du temps hebdomadaire de chaque contrôleur stagiaire, quatre journées au maximum seront consacrées à des formations en présentiel en établissement et une journée à des travaux en autonomie, hors établissement.

Cette journée, durant laquelle le stagiaire sera placé en totale autonomie pour consulter les supports numériques qui seront mis à sa disposition, peut s'ajouter aux traditionnels « TTA » (temps de travail en autonomie) déjà organisés pour effectuer du soutien ou des révisions.

Selon la constitution des plannings dans les établissements, la journée de travail en autonomie pourra être positionnée, pour chaque stagiaire, du lundi au vendredi et varier d'une semaine sur l'autre. Cette journée sera le plus souvent exercée au lieu de résidence habituelle du stagiaire, mais il aura éventuellement la possibilité de venir travailler en établissement (hors des salles de formation, par exemple en bibliothèque ou en salle d'études), si la capacité de l'école le permet.

Cette modalité d'alternance va permettre d'augmenter de 25 % le nombre de stagiaires accueillis, seuls 80 % des stagiaires de la promotion étant présents chaque jour dans chacun des établissements en charge de l'accueil de ces recrues

À compter de septembre 2023 et sur la base des premiers bilans tirés au fur et à mesure du déroulement de la scolarité dite en format « 4+1 » précitée, ce dispositif sera étendu à la promotion 2023/2024 des inspecteurs stagiaires.

III – La « digitalisation » d'une partie des contenus de formation pour être suivie en autonomie

L'introduction d'une journée sur cinq en autonomie impose de revoir en profondeur l'organisation des plannings et le contenu même des enseignements.

Ce dispositif a d'emblée été esquissé en écartant deux solutions techniques :

- un schéma de type « classe virtuelle » durant les journées où les stagiaires seront en dehors de leur établissement, comme cela a été récemment organisé durant les scolarités affectées par des périodes de confinement, n'a pas paru pertinent. En effet, les enseignants seront, à partir de la rentrée, entièrement mobilisés pour assurer les cours en présentiel d'un nombre de stagiaires équivalent à celui de l'an passé, et les techniques pédagogiques doivent pouvoir s'enrichir autrement que par une organisation simplement distancielle ;

- de même, l'absence actuelle d'équipement à haut niveau dans chacun des établissements n'a pas permis de retenir un dispositif de type « classe mixte », associant des formations en salle avec une retransmission simultanée à l'extérieur de l'École pour un grand nombre de stagiaires.

Il a donc été décidé d'engager une démarche novatrice, consistant à développer des contenus et supports pédagogiques en format digital, insérés dans les programmes de formation, pour pouvoir être appréhendés en totale autonomie par les stagiaires.

L'ENFIP a d'ores et déjà introduit au cours de ces dernières années des supports numériques dans les formations initiales. **Il s'agit désormais de disposer d'un schéma global, inclusif et innovant en termes pédagogiques et techniques, s'appuyant sur une nouvelle architecture de plate-forme pédagogique (LMS MOODLE).**

Cette orientation numérique doit permettre de répondre à une attente croissante des stagiaires de bénéficier des usages digitaux, en particulier pour les externes qui, le plus souvent, y ont déjà été initiés dans leurs cursus antérieurs de formation. Elle s'inscrit également dans une logique de télétravail qui fait désormais partie de l'environnement professionnel des agents.

Pour pouvoir conduire ces travaux, l'ENFIP se fait accompagner par un cabinet extérieur et a organisé la réalisation du projet en 3 phases après avoir cadré et analysé les besoins spécifiques de l'ENFIP au cours de la période avril-mai 2022. Cette période a ainsi permis l'identification de l'ensemble des acquis techniques et pédagogiques déjà présents dans les actions conduites par l'ENFIP tant en matière de préparation aux concours que de formation initiale ou de formation continue.

- 1ère phase : identification des cours dont le contenu se prête le mieux à une transformation digitale, matière par matière, d'abord la phase de « socle » puis celle des « blocs fonctionnels » ;

- 2ème phase : rédaction de scripts visant à décrire le contenu et le déroulé des supports numériques.

- 3ème phase : sur la base des scripts ainsi rédigés, réalisation technique de « capsules numériques ».

Au total, sur la partie socle, qui représente 257 heures d'enseignements entre les mois d'octobre et décembre N, 54 heures vont être placées en autonomie, soit 21 % du temps, essentiellement sur les matières transverses (ressources humaines, recherche documentaire, rédaction administrative, bureautique) ou des notions générales (enseignements juridiques, recouvrement, gestion publique...).

Chaque séance de 3 heures se traduisant par une heure environ de diffusion numérique, ce sont ainsi 12 heures de contenus numériques qui sont créés pour la partie « socle ».

Pour les blocs fonctionnels (gestion publique, fiscalité des particuliers et fiscalité des professionnels), qui représentent entre 333 heures et 348 heures d'enseignement, ce sont 37 heures de contenus numériques qui doivent être créés selon la même logique, couvrant l'ensemble des thématiques.

L'ensemble des cours et des contenus nouvellement créés seront portés sur la nouvelle plateforme MOODLE, rénovée et sécurisée. Elle permettra aux stagiaires de consulter l'intégralité de leurs programmes de manière plus aisée, dans une ergonomie modernisée.

Cette plateforme est entièrement installée depuis la fin du printemps 2022 et gérée directement par les équipes du SSI. Des tests techniques et fonctionnels partagés entre les informaticiens et les équipes techniques de l'École sont en cours afin de valider le dispositif d'ensemble de l'ingénierie pédagogique.

La transformation dite « 4+1 » constitue donc pour l'ENFiP une étape majeure de transformation, un travail de grande ampleur porteur d'évolutions qui se poursuivront notamment pour les inspecteurs-stagiaires à la rentrée de septembre 2023.

Ce travail qui mobilise l'ensemble de la direction de l'École et les équipes pédagogiques est suivi dans une comitologie spécifique au sein de l'ENFiP, selon les grandes orientations arrêtées avec l'administration centrale. Le Directeur général et la Cheffe du service des ressources humaines et ses équipes sont régulièrement tenus informés du déroulement des travaux qui nécessitent un pilotage rigoureux et un suivi technique exigeant dans l'agenda évoqué. Un reporting dédié va également être mis en place au bénéfice des équipes pédagogiques pour suivre l'avancement de ces évolutions et leurs premiers retours.